

S.A.S A.D.M EXPRESS

Au capital de 3600 euros

Siège social :

7 allée Paul Eluard

77270 Villeparisis

915 334 692 R.C.S. Meaux

Nombre d'actions : 100

**RAPPORT DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10/04/2025**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2024** et vous rendre compte de l'activité de notre Société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il a été mis à votre disposition, avec le présent rapport, les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan ;
- le compte de résultat ;
- l'annexe ;
- le texte des résolutions soumises à votre approbation ;

Le compte de résultat fait apparaître **un bénéfice de 4 020 Euros**, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

- Examen des comptes et résultats

Le Président vous précise tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

La société a réalisé à ce titre au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2024**, un chiffre d'affaires de **53 919 Euros**.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total **de 57 190 Euros**.

Le résultat d'exploitation ressort donc pour l'exercice à **(3 270) Euros**.

Le résultat net au **31 décembre 2024** se traduit par **un bénéfice de 4 020 Euros**.

- Mentions légales

Aucune prise de participation significative ou prise de contrôle n'a été effectuée au cours de l'exercice (article 356, alinéa 1 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966).

II - CONVENTIONS VISEES A L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Le Président n'expose qu'aucune des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de **l'exercice 2024** et que les conventions antérieures n'ont pas subi de modification.

III - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître **un bénéfice de 4 020 Euros**.

IV - MENTIONS LEGALES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 43 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que nous n'avons pas distribué de dividendes au cours des trois exercices précédents.

Le Président souhaite que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à **Villeparisis,**

Le **10/04/2025**

Le Président,

Monsieur ZEROUALI Fouad



Désignation de l'entreprise		7 Allée PAUL ELUARD		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		77270 VILLEPARISIS		Durée de l'exercice en nombre de mois *	
SIRET		9 1 5 3 3 4 6 9 2 0 0 0 1 8		Durée de l'exercice précédent *	
		Exercice N clos le 31122024		Exercice N-1 clos le 31122023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012	
		014		016	
	Immobilisations corporelles*	028	27 170	030	7 493
	Immobilisations financières* (1)	040		042	
	Total I (5)	044	27 170	048	7 493
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	6 600	070	6 600
		072	452	074	452
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	2 665	086	2 665
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	9 717	098	9 717
Total général (I + II)		110	36 887	112	7 493
PASSIF		Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 600	120	3 600
	Ecart de réévaluation	124		124	
	Réserve légale	126	955	126	955
	Réserves réglementées*	130		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		132	
	Report à nouveau	134		134	
	Résultat de l'exercice	136	4 020	136	955
	Subventions d'investissement	137		137	
	Provisions réglementées	140		140	
	Total I	142	8 575	142	4 555
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	8 465	172	10 926
	Comptes courants d'associés	173	9 893	173	18 000
	Autres dettes	175		175	
	Produits constatés d'avance	174		174	
	Total III	176	20 819	176	31 120
Total général (I + II + III)		180	29 394	180	35 675
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2025

Formulaire obligatoire (article 302 septuies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS A.D.M EXPRESS		Exercice N clos le 31/12/2024		Exercice N-1 clos le 31/12/2023		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons	215	214				
			intracommunautaires	217	218	53 917	22 333		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230	3	1			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	53 919	22 334			
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234				
Variation de stock (marchandises) *				236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238					
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240					
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	19 189	2 470		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	925	565			
Rémunérations du personnel *				250	30 402	14 426			
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252	1 980	749			
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, I-2°, al.3 du CGI)		255		254	4 493	3 000			
Dotations aux provisions				256					
Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259	262	200			
				260					
Total des charges d'exploitation (II)			264	57 190	21 210				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(3 270)	1 124			
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers			280					
	Produits exceptionnels			290	8 000				
	Charges financières			294					
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348						
	Impôts sur les bénéfices *			306	710	169			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	4 020	955		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	4 020	314			
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	710				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		330					
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC *		248						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986		989		138			
				991		992			
	ZFA NG (44 quinquies)	345		344		993			
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127		181			
	Créance due au report en arrière du déficit	dont divers *	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		647			
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645					
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	648					
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	649					
	Bénéfice col. 1			352	4 730	354			
	Déficit col. 2			356					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS									
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				360					
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				370	4 730	372			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2025

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS A.D.MEXPRESS										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460	18 000	462	7 917	464		466	25 917												
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 253	474		476	1 253												
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490	18 000	492	9 170	494		496	27 170												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550	3 000	552	4 468	554		556	7 468												
	Autres immobilisations corporelles	560		562	26	564		566	26												
TOTAL		570	3 000	572	4 493	574		576	7 493												
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS A.D.M EXPRESS**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		982 bis
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 13 450
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 1 241
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)Néant ☐ *Désignation de l'entreprise : **SAS A.D.M EXPRESS**Exercice ouvert le : **01012024** et clos le : **31122024**Durée en nombre de mois **12****DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**I - Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	53 917
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	53 917

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	3

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	2 781
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	16 408
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	200
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	19 389

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	34 530
-----------------------------	------------------------------------	------------	---------------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)

117

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022
Effectifs au sens de la CVAE		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD